

Les MAEt, mesures agri-environnementales territorialisées

Étant donné sa situation de moyenne montagne, les paysages et formations végétales caractéristiques du parc national ne sont pour la plupart pas stables dans le temps (sauf cas particuliers, tels les tourbières) : leur maintien dépend de la persistance d'une gestion agricole, pastorale ou forestière particulière. Afin de répondre à l'enjeu de préservation du patrimoine paysager, naturel et culturel, le parc national, s'appuyant sur le classement de la totalité de sa zone cœur en site Natura 2000, a saisi l'opportunité offerte par les MAEt, début 2007, pour proposer un projet sur la totalité de la zone cœur. Il a également déposé un projet sur le site Natura 2000 de la Combe des Cades dont le document d'objectif (Docob) a été approuvé fin décembre 2006.

Le projet MAEt - cœur de parc

Le cœur du parc a été découpé en quatre territoires opérationnels, homogènes du point de vue des enjeux environnementaux et des pratiques agricoles : Aigoual (26 100 ha), vallées cévenoles (19 900 ha), mont Lozère (33 700 ha) et Causse (11 400 ha).

Pour chacune de ces zones ont été envisagés :

1. les enjeux et objectifs environnementaux identifiés sur le territoire, classés en fonction de leur importance. Les priorités vont aux habitats naturels d'intérêt communautaire ;
2. les pratiques agricoles habituelles, en particulier celles pouvant présenter un risque par rapport aux enjeux environnementaux identifiés ;
3. l'évolution envisageable de ces pratiques pour répondre aux problématiques environnementales ;
4. le cahier des charges de chaque MAE par type d'habitat naturel ou par habitat d'espèces.

Le contenu du projet et des mesures applicables a été élaboré en collaboration avec les services de l'État, les Chambres d'agriculture concernées et les autres opérateurs Natura 2000 de la région disposant d'habitats similaires à ceux du parc, sur la base des mesures retenues dans les groupes de travail des Docob pour les territoires mont Lozère, Aigoual-Lingas et Combe des Cades.

Chaque contrat fait l'objet d'un diagnostic environnemental effectué par le parc, comprenant la cartographie des habitats naturels à l'échelle de l'exploitation (localisation et état de conservation), les enjeux principaux et des préconisations de mesures de gestion après examen de la situation particulière de l'agriculteur. La Chambre d'agriculture ou l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Adasea) effectuent de leur côté un diagnostic technico-économique de l'exploitation et assurent le montage du dossier avant passage en Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). L'élaboration du contrat donne l'occasion de confronter exigences environnementales et possibilités technico-économiques de gestion et assure ainsi la réalisation de l'objectif de gestion contractuelle. Le choix des mesures constituant le contrat a lieu lors d'une réunion entre l'agriculteur, la Chambre d'agriculture ou l'Adasea, et le parc. Après transmission à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (Ddaf) qui en vérifie la conformité, il est ensuite validé en CDOA avant signature définitive par l'agriculteur.

MAEt, mode d'emploi :

À l'instar de ses prédécesseurs (CAD, CTE), ce contrat d'une durée de 5 ans établit une gestion favorable à la conservation des habitats naturels. Son montant est basé sur le manque à gagner ou les surcoûts de production occasionnés par les modes de gestion souhaités : c'est le principe d'un contrat agri-environnemental.

Sa nouveauté : il est « territorialisé », c'est-à-dire restreint à un territoire sur lequel une problématique environnementale a été décrite et pour lequel un opérateur aura rédigé un projet définissant les enjeux de gestion et de conservation du patrimoine naturel et les mesures de gestion permettant de sauvegarder ce patrimoine naturel. Il détermine également le nombre de contrats souhaitables pour atteindre les objectifs de conservation du patrimoine naturel.

Divers enjeux peuvent être retenus pour un projet de territoire : ressource en eau, défense de la forêt contre les incendies (DFCI), patrimoine naturel... Natura 2000 et la préservation de la qualité des eaux sont les priorités retenues au niveau national pour 2007 et 2008.

La gestion de l'ensemble des crédits affectés à ce programme est réalisée au niveau régional par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draf). Les différents projets de la région Languedoc Roussillon sont examinés annuellement par la Commission régionale agri-environnement (Crae) qui les hiérarchise et leur attribue une enveloppe permettant la contractualisation effective.

Les premières MAEt : bilan et perspectives

Pour l'année 2007, seuls les territoires pourvus de Docob validés ou opérationnels ont été retenus par la Crae. Dès lors, une contractualisation a pu être proposée aux agriculteurs des territoires Aigoual, mont Lozère et Combe des Cades pour lesquels une cartographie d'habitats naturels était disponible. En 2008, le docob de la ZPS qui couvre la totalité de la zone cœur ayant été validé, les 4 territoires du cœur du parc ont été retenus. La contractualisation se poursuit désormais sur l'ensemble du cœur avec les priorités d'action suivantes :

Territoire mont Lozère

- Surface totale du territoire : 33 844 ha
- SAU : 13 136 ha (base déclaration RPG 2006)
- Surface à enjeu :

Niveau de priorité	Types d'habitats naturels	Surface de ces habitats incluse dans des îlots PAC
1	1- Tourbières hautes actives et zones humides associées 2- Pelouses à Nard raide (sans distinction de richesse) et groupements associés	1 820 ha
2	3- Toutes les autres zones humides (prairies à Molinie, autres prairies humides et autres tourbières, etc...) 4- Prairies naturelles de fauche	438 ha
3	5- Landes à Genévrier nain et/ou Airelle des marais 6- Landes à Myrtille et/ou Airelle rouge 7- Lande à Callune	1950 ha
4	Tous les autres habitats, y compris d'espèces, concernés par les MAEt.	7 200 ha

Territoire Aigoual

- Surface totale du territoire : 26 215 ha
- SAU : 5 854 ha (base déclaration RPG 2006)
- Surface à enjeu :

Niveau de priorité	Types d'habitats naturels	Surface de ces habitats incluse dans des îlots PAC
1	3. Tourbières hautes actives et zones humides associées 4. Pelouses à Nard raide (sans distinction de richesse) et groupements associés	775 ha
2	1. Toutes les autres zones humides (prairies à Molinie, autres prairies humides et autres tourbières) 2. Prairies naturelles de fauche 3. Lande à Myrtille 4. Lande à Callune	550,5 ha
3	Tous les autres habitats, y compris d'espèces, concernés par les MAEt	

Territoire cause Méjean

- Surface totale du territoire : 11 398 ha
- SAU : 8 848 ha (base déclaration RPG 2006)
- Surface à enjeu :

<i>Niveau de priorité</i>	<i>Types d'habitats naturels</i>	<i>Surface de ces habitats incluse dans des îlots PAC</i>
1	1. Pelouses calcicoles du mésobromion 2. Prairies naturelles de fauche	337,2 ha
2	1. Pelouses de l'ononidion Ces habitats représentant de grandes surfaces, une priorité est donnée à la contractualisation la plus pertinente vis à vis des espèces suivantes : Chouette chevêche, Alouette calandrelle, Pipit rousseline, Bruant ortolan, Crave à bec rouge, Apollon.	5740 ha
3	Tous les autres habitats y compris d'espèces concernés par les MAEt	2 390 ha

Territoire Vallées cévenoles

- Surface totale du territoire : 19 967 ha
- SAU : 6 436 ha (base déclaration RPG 2006)
- Surface à enjeu :

Concernant les enjeux naturels, trois niveaux de priorité ont été distingués :

- 1- Zones humides alcalines : 9 ha
 - 2- Pelouses et prairies naturelles
 - 3- Landes à éricacées
- } 3080 ha

Contrats en cours

- **Année 2007 : 3 territoires retenus parmi les 5 présentés en Crae**

Territoire	Nb de contrats	Surface totale	Montant total annuel	Montant total sur 5 ans
Mont Lozère	7 (3 groupements pastoraux, 1 GAEC, 3 individuels)	578 ha	105 000 €	525 000 €
Aigoual	1 groupement pastoral	42 ha	7 800 €	39 000 €
Combe des Cades (zone d'adhésion)	1 individuel	6 ha	1 240 €	6 220 €
Total 2007	9	626 ha	114 040 €	570 200 €

- **Année 2008 : 5 territoires retenus**

Les chiffres présentés sont provisoires

Territoire	Nb de contrats	Surface totale	Montant total annuel	Montant total sur 5 ans
Mont Lozère	7 dont 2 groupements pastoraux, 2 GAEC, 3 individuels	548 ha	113 390 €	566 970 €
Aigoual	4 dont 2 groupements pastoraux, 1 coopérative d'estive (soit 26 agriculteurs), 1 individuel	339 ha	79 675 €	398 375 €
Causse Méjean	2 individuels	129 ha	16 845 €	84 225 €

Vallées cévenoles	2 groupements pastoraux	150 ha	19 630 €	98 150 €
Combe des Cades (zone d'adhésion)	3 dont 2 formes sociétaires et 1 individuel	82 ha	15 830 €	79 142 €
Total 2008	18	1 247 ha	245 380 €	1 226 900 €

Perspectives 2009

Ces perspectives sont basées sur les projets du parc qui ont été présentés à la Crae d'automne 2008. L'enveloppe financière est celle qui a été demandée et ne préjuge pas des crédits attribués. L'attribution définitive de crédits sera connue en avril 2009. Les projets de contrats seront déposés par les agriculteurs au plus tard le 15 mai 2009.

Territoire	Nb de contrats	Surface dans la zone	Montant total annuel	Montant total sur 5 ans
Mont Lozère	12	2891 ha	150 000 €	750 000 €
Aigoual	5	652 ha	37 000 €	185 000 €
Causse Méjean	8	4317 ha	120 000 €	600 000 €
Vallées cévenoles	7	1314 ha	85 000 €	75 000 €
Total 2008	30		392 000 €	1 960 000 €